

Compte rendu de séance

Séance du 13 Juin 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
03/06/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 16/06/2022

L'an 2022, le 13 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : M. BELLIER Dany, M. GROUAZEL Pierre, M. LECLERC Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : Mme PAUGAM Sylvia

Objet(s) des délibérations

- 2022-031 - Indemnité gardiennage église :
- 2022-032 - Devis étude géotechnique et plan topographique pour travaux assainissement :
- 2022-033 - Achat drapeau pour association ACPG-CATM et citoyens de la paix :
- 2022-034 - Etude éclairage parking salle des fêtes
- 2022-035 - Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.)
- 2022-036 - Dispositif argent de poche

2022-031 - Indemnité gardiennage église :

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/006/C du 8 juillet 1987

Vu la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011

Vu le plafond maximal indemnitaire pour 2022 à savoir 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer l'indemnité pour l'année 2022 à 280€, identique à celle versée pour 2021.

2022-032 - Devis étude géotechnique et plan topographique pour travaux assainissement :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus en mairie pour une étude géotechnique et un plan topographique nécessaires avant les travaux d'assainissement :

Trois cabinets ont été sollicités pour chacune des missions :

Etude géotechnique : L'entreprise LC BTP n'a pas répondu

	SOLCAP	Fondouest
Mission G1 : PPGC	7065	2130
Suivi piézo (non demandé)	1530	
Mission G2 / Phase avant-projet	5901	5160
Mission G2 PRO	2603	2400
Total	15569	9690

Plan topographique : le cabinet EGUIMOS n'a pas répondu :

	SETI OUEST	QUARTA
Phase topographique	1550	2015

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

Etude géotechnique : Fondouest de St Grégoire pour un montant total de 9690€HT

Plan topographique : SETI OUEST de Melesse pour un montant de 1550.00€HT

2022-033 - Achat drapeau pour association ACPG-CATM et citoyens de la paix :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande de l'association des ACPG-CATM et citoyens de la Paix de ST RÉMY DU PLAIN. L'association souhaite acheter un nouveau drapeau car celui qu'elle utilise est très usagé. Le devis de chez ALPHA-B de CAIRON est de 1080.83€ HT soit 1297.00€ TTC

Après délibération, le conseil municipal décide de prendre en charge cet achat et d'accepter le devis de chez ALPHA-B.

Cette somme sera imputée à l'article 2188-47 du budget communal.

2022-034 - Etude éclairage parking salle des fêtes

Monsieur le Maire présente la convention financière à procédure simplifiée du SDE, relative aux travaux d'éclairage public « rue des carrières » : Le coût total est de 19804€, le reste à charge pour la commune est de 3960.88€.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à ce que le SDE35 engage une étude détaillée et les travaux.

2022-035 – Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-036 – Dispositif argent de poche

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduite ou non du dispositif « argent de poche » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- La reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune de ST REMY DU PLAIN, pour l'année 2022
- La rémunération des jeunes se fera, comme en 2021, par un versement des indemnités dues par virement sur compte bancaire.

Présentation de l'inventaire bocager réalisé sur ST RÉMY DU PLAIN par les agents de la communauté de communes :

Messieurs Antoine PONT ET Olivier FLORIN de Couesnon marches de Bretagne font une présentation sur l'inventaire bocager réalisé sur la commune de ST RÉMY DU PLAIN. Ils expliquent ce qu'est le bocage, son rôle, l'intérêt de l'inventaire pour l'élaboration du futur PLUi et comment protéger le bocage : loi paysage, espaces boisés classés (EBC), programme Breizh Bocage.

Une carte est laissée en mairie, elle devra être complétée pour fin d'été par les élus. Les haies remarquables devront être mises au fluo. Une réunion entre les élus intéressés est prévue le mardi 5 juillet à 19H00 à la mairie.

Devis réparation four à vapeur : Devis HORIS : Déplacement, dépannage, joint de vitre et bague anti-usure arbre moteur : 368.54€HT soit 442.25€ TTC. Accord du conseil municipal

Demande de subvention « secours populaire » : Distribution alimentaire via un solidaribus. Refus du conseil municipal

Compte-rendu commission « aménagement urbain et rural » :

– **Echange de terrain entre Mr GROUAZEL Alexandre et la commune** : La commune échangerait une bande de terrain située derrière la salle St Michel avec un terrain situé près de la maison du 2, rue du château.

– **Demande de panneaux « Le Bas Faix »** : voir prix des panneaux près de Couesnon marches de Bretagne

– **Demande de Mme DORÉ « 25, rue des Hortensias »** : Demander un devis à l'entreprise BAUDRY TP

Plan corps des rues simplifiés : Le PCRS représente la couche de base du système d'information géographique sur laquelle chaque gestionnaire de réseau peut superposer la couche de ses réseaux. Le PCRS représente le fond de plan commune, utilisé par tous les gestionnaires de réseaux, les EPCI, leurs communes ainsi que les titulaires de marchés.

Coût : Acquisition : 2019€, Fonctionnement : 921.66€ par an.

Le conseil municipal demande des renseignements complémentaires près de Couesnon Marches de Bretagne avant de prendre une décision.

Plateau sportif : la commune peut prétendre au FST et à la DETR

Projet éolien : Accord pour parution sur la lettre information de juillet de l'article de l'association PSNC

Marché COBAC : supprimer quelques éléments du marché plomberie afin de faire plutôt une petite cuisine aménagée.

Invitation cérémonie « Bitonnerie » : le dimanche 10 juillet

Séance levée à: 23:00

*En mairie, le 21/06/2022
Le Maire
Dominique PRIOUL*